



**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

PR-743 I

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

Diffusion

- MM. Maudet
- Pagani
- Karjaan
- Mmes Salerno
- Alder
- MM. Moret
- Burri
- Mme Heurtault
- MM. Krebs
- Lévrier
- Zagato
- Emeterio
- Schweri
- Service juridique
- SCM
- Dossiers et documentation

Ville de Genève Direction générale
Reçu le: 19 JAN. 2012
Séance CA du:
Décision:
A traiter par: la Ville
Copies:

DÉCISION

du 18 JAN. 2012

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 2 novembre 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 2 novembre 2011, ayant pour objet :

un crédit complémentaire de 5 506 464,46 F destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par divers crédits,

EST APPROUVÉE.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

- Genève 2 ex
- SSCO-SF 1 ex
- SSCO 2 ex